



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N°156/2026

**Objet : Mouvements de crédits en section d'investissement –
budget principal Ville 2026**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 26 février 2026 adoptant le budget principal Ville 2026 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 26 février 2026 approuvant la fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre (sauf crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section ;
Vu la décision du Maire n°98/2026 du 4 mai 2026 portant mouvement de crédits en section d'investissement du budget principal Ville ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 25 juin 2026 approuvant une Décision Modificative Budgétaire du budget principal Ville ;
Considérant les besoins de crédits identifiés en section d'investissement sur le budget principal 2026 ;
Considérant la nécessité d'opérer des mouvements de crédits afin de répondre à ces besoins ;

DÉCIDE

Article 1 : de procéder en section d'investissement aux mouvements de crédits suivants :

Opérations / Comptes concernés	Motifs d'ajustement des crédits	Dépenses
Opération 14 « Travaux des bâtiments » - compte 2135	Intégration de nouvelles dépenses : mise aux normes de la Halle aux veaux et remplacement de la chaudière du logement communal sis 38 rue de la Croix Blanche	+ 16 043,67 €
AP/CP n°2025-001 « Aménagement de la cours et des abords de l'école primaire Hugues Lapaire » - compte 2031	Reprise du projet au stade avant-projet : honoraires supplémentaires de maîtrise d'œuvre	+ 1 440,00 €
Opération 15 « Matériels divers services techniques » - comptes 2185 et 2158	Acquisition d'un téléphone portable pour l'assistant de prévention et actualisation à la hausse du coût d'achat du tracteur tondeuse à coupe frontale	+ 493,76 €

Opérations / Comptes concernés	Motifs d'ajustement des crédits	Dépenses
Opération 17 « Travaux de voirie et signalisation » - comptes 2151, 21538, 2121, 21568	Actualisation de dépenses à la baisse pour la mise à la côte du trottoir rue Paulin Pecqueux et à la hausse pour le busage du chemin de la Berlasse et l'achat d'arbres. Intégration d'une nouvelle dépense : amélioration du système de vidéoprotection	- 12 243,59 €
Opération 26 « Mobiliers et matériels administratifs » - comptes 21838 et 2185	Achat de mémoire pour poste informatique du service Urbanisme et actualisation à la hausse des dépenses liées à l'achat d'une tablette pour France Services et d'un téléphone portable pour le service financier	+ 716,94 €
Opération 27 « Mobiliers et matériels scolaires » - compte 2188	Achat de ventilateurs pour les écoles et actualisation à la hausse du coût du réfrigérateur du modulaire des ATSEM	+ 737,22 €
TOTAL :		+ 7188,00 €

Opérations / Comptes concernés	Motifs d'ajustement des crédits	Recettes
Chapitre 024 « Produits de cession »	Intégration de la cession d'un broyeur d'accotement de marque RINIERI	+ 7 188,00 €
TOTAL :		+ 7188,00 €

Article 2 : de dire que le Conseil Municipal sera informé de ces mouvements de crédits dès sa prochaine séance.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 13/07/2026

Monsieur le Maire,
Pierre GUIBLIN



15 JUL. 2026

Date de publication : ...

Mode de publication : mise en ligne.